



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 5 février 2014**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001**    Ordre du jour

CE        Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 12 – Orientation

**12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133438013

Accorder un contrat à Pompaction inc., pour la fourniture et la réparation de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, pour une somme maximale de 756 107,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1537-AE - (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1136281003

Accorder un contrat à MGB Électrique inc. pour la fourniture et la livraison d'un démarreur électrique pour le fonctionnement du groupe motopompe de 5500 hp, à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleys, pour une somme maximale de 255 179,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13118 - (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1136281004

Accorder un contrat à MVA Puissance inc., pour la fourniture et la livraison d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA, pour le fonctionnement du groupe motopompe de 5500 hp, à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleys, pour une somme maximale de 157 109,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13133 - (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.005** Contrat de services professionnels

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1134009001

Accorder un contrat de services professionnels à Dionne + Gagnon services conseils inc. pour la réalisation d'une étude de positionnement économique du secteur Namur-de la Savane, pour une somme maximale de 70 037,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-13154 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 8 janvier 2014, 8 h 30, à l'article 20.005

**20.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.007** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1134251004

Accorder deux soutiens financiers non récurrents, pour l'année 2014 : à Carrefour socioculturel du Centre Afrika, pour un montant de 40 000 \$, pour la réalisation du projet « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable », et à Carrefour des femmes de Saint-Léonard, pour un montant de 50 000 \$, pour le projet « Femmes Relais-Saint-Léonard », dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville de Montréal - Entente MICC - Ville (2011 - 2014) / Approuver les projets de convention à cet effet

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Technologies de l'information , Direction - 1135260003

(AJOUT) Accorder un contrat à La compagnie 3M Canada pour la fourniture des services requis pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12943

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 4 décembre 2013, 8 h 30, à l'article 20.002

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1133666001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection Laurier/Rivard dans le secteur PDQ 37, arrondissement du Plateau Mont-Royal vers l'intersection St-Joseph/des Érables dans le même secteur et arrondissement

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1144336001

Autoriser la création temporaire d'une traverse scolaire à l'intersection des rues Mistral et Christophe-Colomb, dans le secteur du PDQ 31, arrondissement Villeray-St-Michel-Parc Extension, qui sera en fonction jusqu'à la réouverture de l'École primaire St-Gérard

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**30.003** Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130577017

Approuver la 1re partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public du 20 février au 28 août 2014

**30.004** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1136640001

Autoriser un budget additionnel de dépense de 138 943,10 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant / Autoriser le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour le financement du plan d'économie d'énergie

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**30.005** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1130811004

Autoriser un virement budgétaire de 49 872,31 \$, en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA) vers le Programme de réaménagement de parcs anciens pour l'installation de mobilier urbain sur l'emprise du collecteur Saint-Pierre

**30.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.007** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>2</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>3</b>

CE : 12.001  
2014/02/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 12.002  
2014/02/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.001  
2014/02/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1133438013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pompaction inc., pour la fourniture et la réparation de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, pour une somme maximale de 756 107,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1537-AE - 1 seul soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Pompaction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 756 107,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1537-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-10 09:56

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133438013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pompacktion inc., pour la fourniture et la réparation de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, pour une somme maximale de 756 107,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1537-AE - 1 seul soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses opérations la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, utilise vingt pompes et huit broyeurs de marque Seepex. Huit de ces pompes sont utilisées pour pomper les matières qui se déposent au fond des décanteurs et les diriger vers le bâtiment des boues pour être traitées. Huit broyeurs installés sur les lignes d'alimentation de ces pompes servent à déchiquter les boues pour éviter qu'elles obstruent les conduites et endommagent les équipements qui se trouvent en aval. Douze autres pompes sont en fonction pour alimenter les six filtre-presses du bâtiment des boues. La durée de vie moyenne des pompes et des cartouches déchiquteuses des broyeurs est d'environ seize mois. Après cette période, elles doivent être remises à neuf ou remplacées selon l'état de la pompe.

L'octroi de ce contrat pour l'acquisition et la rénovation de ces pompes et broyeurs de marque Seepex assurera le remplacement progressif des équipements, dont la durée de vie utile sera atteinte au cours des trois prochaines années, ainsi que la disponibilité des pièces requises pour les remises à niveau.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 8 juillet 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. Un addenda fut émis le 13 août pour préciser des exigences techniques au niveau de la réparation des pompes pour le modèle 130. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 août 2013. Le délai de validité de la soumission est de 180 jours. Aucune contingence n'était prévue pour cet appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0395 - 25 novembre 2010 - Octroyer un contrat à Pompaction inc. pour l'achat et la remise à neuf de pompes et de broyeurs de marque Seepex à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 785 339,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1525-AE (2 soum.)

CG07 0232 - 21 juin 2007 - Octroyer un contrat à Performance Fluid Equipment inc. pour l'achat et la remise à neuf de pompes et de broyeurs de marque Seepex à la Station d'épuration des eaux usées, au prix total approximatif de 841 919,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1516-AE - (1 soum.)

## **DESCRIPTION**

Ce contrat prévoit la fourniture et la réparation de pompes et broyeurs de marque Seepex de même que leurs composantes pour une période approximative de trente-six mois. Durant cette période, les achats suivants sont prévus :

- 6 cartouches de rechange pour broyeurs
- 6 broyeurs (macérateurs)
- 6 pompes volumétriques modèle 130-12NS pour l'alimentation des filtre-presses
- 6 pompes volumétriques modèle 100-6LNS pour pomper les matières des décanteurs

Réparations prévues :

- 3 pompes volumétriques modèle 100-6LNS
- 12 pompes volumétriques modèle 130-12NS

Il est à noter que ces quantités sont estimées et qu'elles pourraient varier en plus ou en moins selon nos besoins.

## **JUSTIFICATION**

Depuis plus de vingt ans des pompes et broyeurs de marque Seepex sont utilisés à la Station. Ces équipements sont sujets à des bris fréquents et doivent d'être réparés ou remplacés le plus rapidement possible afin d'assurer la continuité des opérations. La division Entretien a analysé plusieurs marques de pompes et, à ce jour, aucun modèle connu ne peut remplacer ces pompes, à moins de modifications substantielles aux installations existantes. Il est donc pratiquement impossible de remplacer ces pompes, lesquelles répondent adéquatement aux besoins opérationnels et aux exigences techniques de la Station. En d'autres termes, seule une pompe et un broyeur de marque Seepex du même modèle peuvent être utilisés sans affecter sérieusement les opérations de la Station.

Six entreprises se sont procurés les documents d'appel d'offres et une seule d'entre elles nous a présenté une soumission. Les cinq autres compagnies n'ont pas soumissionné parce qu'elles se disaient non compétitives ou parce qu'elles ne pouvaient fournir ce modèle de pompe.

### Tableau d'analyse de la soumission originale

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
<b>1. Pompacktion</b>	<b>979 606.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>979 606.00 \$</b>
Estimation interne	811 092.00 \$	0.00 \$	811 092.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			168 514.00
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			20.78%

La proposition reçue de la compagnie Pompacktion inc. au montant 979 606,06 \$ s'est avérée supérieure de 20,78 % à notre estimation.

En vertu de l'article 573.3.3 de la loi des cités et villes, des négociations se sont tenues avec le seul soumissionnaire conforme et une proposition révisée pour les mêmes produits nous a été soumise en date du 4 décembre au montant de 756 107,83 \$, soit 6,78 % de moins que notre estimé. Si l'on compare les prix unitaires du dernier contrat (Appel d'offres 1525-AE) à ceux de cette proposition soumise par Pompacktion, qui exclut le modèle 70 qui n'est plus utilisé, l'augmentation est de 13,3% sur une période de trois ans; soit 4,4 % par année.

Cet écart s'explique par une augmentation annuelle moyenne de l'indice des prix des produits industriels de 2,01 % depuis 2010 (selon Statistique Canada) et par l'incertitude entourant le prix du pétrole qui vient affecter directement leurs coûts de transport.

### Tableau d'analyse de la soumission révisée

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
<b>1. Pompacktion</b>	<b>756 107.83 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>756 107.83 \$</b>
Estimation interne	811 092.00 \$	0.00 \$	811 092.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(54 984.17)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-6.78%

Considérant que :

- les pompes et broyeurs de marque Seepex répondent adéquatement à nos besoins opérationnels et techniques;
- les analyses faites à ce jour sur d'autres modèles de pompes et broyeurs ne sont pas concluantes;
- les pompes et broyeurs Seepex sont essentiels à la bonne marche de nos opérations;
- le prix révisé est inférieur à notre estimation.

Il est recommandé d'autoriser un contrat pour l'achat et la rénovation de pompes et broyeurs Seepex ainsi que la fourniture de composantes à la compagnie Pompacktion inc. au montant de sa soumission révisée; soit: 756 107,83 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 16 août 2013.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2015 à 2016.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 756 107,83 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 682 030,63 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale (100 %) et de la ristourne provinciale (62,8 %) qui sera applicable à partir de 2014.

La dépense sera imputée comme suit :

**Division :** Entretien

**Objet de dépenses :** Entretien et réparation - Infrastructures municipales

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	211 815,24 \$	218 360,87 \$	227 451,92 \$	657 628,03 \$
Taxes incluses	243 534,57 \$	251 060,41 \$	261 512,85 \$	756 107,83 \$
<b>Taxes nets - coûts pour l'agglomération</b>	<b>219 675,07 \$</b>	<b>226 463,59 \$</b>	<b>235 891,98 \$</b>	<b>682 030,63 \$</b>

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources :

Intercepter et traiter les eaux usées de l'agglomération de Montréal afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de pompes et broyeurs de marque Seepex affecterait directement notre capacité de traitement des eaux usées, de même que nos opérations.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement ;
- directive : Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER  
Responsable approvisionnement et magasins

### **ENDOSSÉ PAR**

Richard FONTAINE  
Directeur

Le : 2013-12-16





**Dossier # : 1136281003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MGB Électrique inc. pour la fourniture et la livraison d'un démarreur électrique pour le fonctionnement du groupe motopompe de 5500 hp, à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 255 179,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13118 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à MGB Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un démarreur électrique pour le groupe motopompe de 5500 hp incluant la livraison, l'assistance technique à l'installation, la mise en service des équipements et autres services requis pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 179,83 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 13-13118;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE Le 2014-01-07 15:33

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136281003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MGB Électrique inc. pour la fourniture et la livraison d'un démarreur électrique pour le fonctionnement du groupe motopompe de 5500 hp, à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 255 179,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13118 - 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de l'ajout et de l'installation d'un nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, la fourniture d'un démarreur électrique est nécessaire pour la mise en service du groupe motopompe.

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées:			
Étapes en cours de réalisation:	5 629 890,71 \$	2012-01-23	2014-06-01
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture, mise en marche et essais de performance de tous les équipements et accessoires du nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine Des Bailleurs par la compagnie KSB Bombas Hidraulicas S/A</li> </ul>	950 192,99 \$	2013-08-05	2014-08-15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation du nouveau groupe motopompe 70500 incluant tous les accessoires et appareillage électrique à l'usine Des Bailleurs par la compagnie Socomec Industriels inc.</li> </ul>	545 131,44 \$	2013-09-10	2014-05-15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture et assistance technique d'une vanne annulaire</li> </ul>			

pour le nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine des Baillets par la compagnie D.M. Valve et Contrôles inc.			
---	--	--	--

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes faisant l'objet du présent dossier: <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture et assistance technique d'un démarreur électrique pour le nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine Des Baillets</li> </ul>	255 179,83 \$	2014-01-29	2014-08-15

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Étapes à venir: <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture et assistance technique d'un transformateur de puissance à sec pour le nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine Des Baillets</li> </ul>	Janvier 2014	Juillet 2014

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public 13-13118 d'une durée de 29 jours. La date de lancement de l'appel d'offres était le 9 octobre 2013 et les soumissions reçues ont été ouvertes le 6 novembre 2013. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Pendant l'appel d'offres public, trois (3) addenda ont été émis pour les raisons suivantes :

Addenda	Date	Raison
1	2013-10-25	modification de la date d'ouverture des soumissions au 6 novembre 2013 et questions-réponses
2	2013-10-29	modification d'article 4.1 du bordereau de soumission et questions-réponses
3	2013-11-04	questions des soumissionnaires et réponses de la Ville

La validité des soumissions est de 180 jours après l'ouverture.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0301 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles Inc., pour la fourniture d'une vanne annulaire pour le groupe motopompe 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 545 131,44 \$.

CG13 0266 - 4 juillet 2013 - Accorder un contrat à Socomec Industriel Inc. pour l'installation d'un groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 950 192,99 \$.

CG11 0313 - 28 septembre 2011 - octroyer un contrat de 5 354 890,71 \$ à KSB Bombas Hidraulicas S/A pour la fourniture du groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets.

## DESCRIPTION

La fourniture des biens et services consiste en la conception, la fabrication et la livraison d'un démarreur électrique pour le nouveau groupe motopompe 70500, de 5500 hp, de l'usine Charles-J.-Des Baillets. Ce démarreur sera constitué de deux (2) cellules dont l'une contient un disjoncteur avec relais de protection et, la seconde, de transition, permettant de faire le lien avec les barres omnibus existantes. De plus, l'adjudicataire devra fournir l'assistance technique auprès de l'entrepreneur responsable de l'installation, réaliser la mise en route et former le personnel de la Ville responsable des opérations et de la maintenance. Les coûts anticipés de 12 151,43 \$ (taxes incluses) au bordereau de la soumission du contrat pour les travaux contingents supplémentaires correspondent à 5 % et sont reliés à des travaux non prévus et anticipés lors de l'exécution du contrat, tels que l'achat de matériel supplémentaire afin d'assurer la compatibilité avec des équipements provenant d'autres fournisseurs (exemple : l'excitatrice du moteur).

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 13-13118, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO, parmi lesquelles quatre (4) firmes ont déposé une offre. Après analyse des soumissions, il s'avère que la proposition du plus bas soumissionnaire, la firme MGB Électrique Inc., est conforme.

Soumissionnaire conforme	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
MGB Électrique Inc.	243 028,40 \$	12 151,43 \$	255 179,83 \$
MVA Puissance Inc.	254 265,81 \$	12 713,29 \$	266 979,10 \$
Wesco Distribution CDA L.P.	294 910,88 \$	14 745,54 \$	309 656,42 \$
Automatisation Grimard Inc.	486 115,45 \$	24 305,77 \$	510 421,22 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	264 442,50 \$	13 222,13 \$	277 664,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			335 559,14 \$ 32 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			255 241,39 \$ 100 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(22 484,80 \$) - 8,1 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			11 799,27 \$ 4,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

L'écart favorable de 5,2% entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée à l'interne est conforme au marché.

L'adjudicataire recommandé n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles (RENA) et a fourni l'attestation valide de Revenu Québec. Les dirigeants de l'adjudicataire ne sont pas inscrits sur la liste des personnes non conformes (LPNC), ni au registre des personnes non admissibles au contrats publics (RPNA-DGEQ).

L'adjudicataire recommandé MGB Électrique Inc. est le manufacturier des produits proposés, les activités régulières de cette entreprise se limite à la fabrication, la vente et la livraison de produits électriques. M. Pierre Alexandre Brodeur vice-président, confirme qu'aucun des contrats qui leurs ont été octroyés à ce jour n'a nécessité l'obtention d'une autorisation de l'AMF. Conséquemment, cette entreprise ne détient pas actuellement une attestation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer à l'entreprise MGB Électrique inc. est de 255 179,83 \$ (taxes incluses), comprenant un montant de 243 028,40 (taxes incluses) pour la fourniture d'un démarreur électrique pour le groupe motopompe de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et un montant 12 151,43 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense de 255 179,83 \$ (taxes incluses), soit un coût net de 230 179,42 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	230
Réserve de l'eau de l'agglomération	230
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources :  
Le projet de mise à niveau des usines vise à assurer la pérennité des installations de production de l'eau potable pour l'agglomération de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, la Ville risque de :

- manquer la coordination avec les travaux d'autres lots en cours.

Il y a des impacts pour :

- assurer la sécurité et la flexibilité du système de distribution d'eau potable provenant des usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs;
- assurer que l'entretien et la maintenance des groupes motopompes peuvent être planifiés sans impacts majeurs sur la distribution d'eau potable;
- assurer l'alimentation et la protection incendie des secteurs desservis par la station McTavish lors des travaux prévus sur cette station par le biais de la station Châteaufort.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : janvier 2014  
Réunion de démarrage : février 2014  
Livraison des équipements : août 2014  
Essais et mise en service : fin août 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les directives aux soumissionnaires du document d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- directive : Gestion des contingences, incidences et déboursés dans les contrats
- directive : Encadrement sur la confidentialité des estimations des contrats (C-OG-DG-D-12-005)

Les clauses relatives à la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ont été incluses aux clauses administratives particulières.

La politique de gestion contractuelle adoptée en juin 2013 a été incluse dans les instructions et renseignements aux soumissionnaires.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Giuseppe LERARIO  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2013-12-19

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable



**Dossier # : 1136281004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA pour le fonctionnement du groupe motopompe de 5500 hp, à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, incluant la livraison, l'assistance technique à l'installation, la mise en service des équipements et autres services requis pour une somme maximale de 157 109,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13133 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à MVA Puissance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA pour le fonctionnement du groupe motopompe de 5500 hp, à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs. incluant la livraison, l'assistance technique à l'installation, la mise en service des équipements et autres services requis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 109,89 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 13-13133;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-14 10:30

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136281004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA pour le fonctionnement du groupe motopompe de 5500 hp, à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, incluant la livraison, l'assistance technique à l'installation, la mise en service des équipements et autres services requis pour une somme maximale de 157 109,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13133 - 5 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de l'ajout et de l'installation d'un nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, la fourniture d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA est nécessaire pour la mise en service du groupe motopompe.

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées:			
Étapes en cours de réalisation:	5, 629 890,71 \$	2012-01-23	2014-06-01
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture, mise en marche et essais de performance de tous les équipements et accessoires du nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine Des Bailleurs par la compagnie KSB Bombas Hidraulicas S/A</li> </ul>	950 192,99 \$	2013-08-05	2014-08-15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation du nouveau groupe motopompe 70500 incluant tous les accessoires et appareillages électriques à l'usine Des Bailleurs</li> </ul>	545 131,44 \$	2013-09-10	2014-05-15

par la compagnie Socomec Industriels inc. <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture et assistance technique d'une vanne annulaire pour le nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine des Baillets par la compagnie D.M. Valve et Contrôles inc.</li> </ul>			
---	--	--	--

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes faisant l'objet du présent dossier: <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture et assistance technique d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA pour le nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine Des Baillets</li> </ul>	157 109,89 \$	2014-01-29	2014-08-15

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Étapes à venir: <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture et assistance technique d'un démarreur électrique pour le nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine Des Baillets</li> </ul>	janvier 2014	août 2014

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public 13-13133 d'une durée de 29 jours. La date de lancement de l'appel d'offres était le 9 octobre 2013 et les soumissions reçues ont été ouvertes le 6 novembre 2013. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Pendant l'appel d'offres public, un addenda a été émis pour les raisons suivantes :

Addenda	Date	Raison
1	2013-10-25	modification de la date d'ouverture des soumissions au 6 novembre 2013, remplacement des clauses particulières 27 et 59 et questions-réponses

La validité des soumissions est de 180 jours après l'ouverture.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0301 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles Inc., pour la fourniture d'une vanne annulaire pour le groupe motopompe no 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 545 131,44 \$.  
 CG13 0266 - 4 juillet 2013 - Accorder un contrat à Socomec Industriel Inc. pour l'installation d'un groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 950 192,99 \$.

CG11 0313 - 28 septembre 2011 - octroyer un contrat de 5 354 890,71 \$ à KSB Bombas Hidraulicas S/A pour la fourniture du groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets.

## DESCRIPTION

La fourniture des biens et services consiste en la conception, la fabrication et la livraison d'un transformateur électrique de 5 / 6,67 MVA pour le nouveau groupe motopompe 70500, de 5500 hp, destiné à l'usine Charles-J.-Des Baillets. Ce transformateur sera du type à sec avec enroulement en cuivre, destiné pour l'intérieur, constitué d'un primaire fonctionnant à 25 kV et d'un secondaire à 4,16 kV. Différents accessoires seront fournis également dont un dispositif électronique de supervision de température, des amortisseurs sismiques, des ventilateurs et un système de chauffage. L'adjudicataire devra fournir l'assistance technique auprès de l'entrepreneur responsable de l'installation, réaliser la mise en route et former le personnel de la Ville responsable des opérations et de la maintenance.

Les montants présentés au tableau ci-dessus incluent la partie A correspondant aux coûts des fournitures des biens et services, ainsi que, par souci d'optimiser la consommation d'énergie, la partie B correspondant aux coûts d'exploitation estimés en énergie actualisé sur 25 ans, basée sur une méthodologie prescrite par la norme CSA C802.1-13 de l'Association Canadienne de Normalisation, tel qu'indiqué au bordereau de soumission. Le montant du contrat est de 157 109,89 \$ (taxes incluses), basé sur la partie A du bordereau de soumission seulement.

Les coûts anticipés de 7 481,42 \$ (taxes incluses) au contrat pour les travaux contingents supplémentaires correspondent à 5 % de la partie A et sont reliés à des travaux non prévus et anticipés lors de l'exécution du contrat, tel que l'achat de matériel supplémentaire afin d'assurer la compatibilité avec des équipements provenant d'autres fournisseurs (exemple : excitatrice du moteur).

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 13-13133, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) ont déposé une soumission. Après analyse des soumissions, il s'avère que la proposition du plus bas soumissionnaire, la firme MVA Puissance Inc. est conforme.

Soumissionnaires	(1) Coût biens & services (incluant taxes)	(2) Contingences (incluant taxes)	(3) Total (1+2) (incluant taxes) (Partie A)	(4) Coût d'exploitation (incluant taxes) (Partie B)	(5) Total (3+4) (incluant taxes)
MVA Puissance Inc.	149 628,47 \$	7 481,42 \$	157 109,89 \$	103 923,29 \$	261 033,18 \$
Dubo Électrique Itée	191 407,48 \$	9 570,37 \$	200 977,85 \$	211 350,89 \$	412 328,74 \$
Lumen, div. de Sonepar Canada	253 884,69 \$	12 694,24 \$	266 578,93 \$	132 254,59 \$	398 833,52 \$
Wesco Distribution Cda L.P.	266 425,82 \$	13 321,29 \$	279 747,11 \$	132 254,59 \$	412 001,70 \$
Westburne, div. de Rexel Cda Inc.	276 336,66 \$	13 816,83 \$	290 153,49 \$	132 254,59 \$	422 408,08 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	231 099,75 \$	11 554,99 \$	242 654,74 \$	165 141,12 \$	407 795,86 \$

<p>Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</p> <p>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</p>	<p>238 913,45 \$</p> <p>52,1 %</p>
<p>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)</p> <p>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</p>	<p>133 043,60 \$</p> <p>84,7 %</p>
<p>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)</p> <p>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</p>	<p>- 85 544,85 \$</p> <p>- 35,3 %</p>
<p>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)</p> <p>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</p>	<p>43 867,96 \$</p> <p>27,9 %</p>

L'écart favorable de 35,3 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée à l'interne s'explique par le fait que l'estimation était basée sur des prix budgétaires de fournisseurs nord-américain; le prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est principalement constitué de biens provenant du marché asiatique pour lequel peu de renseignements étaient disponibles lors de l'estimation.

Les montants présentés au tableau ci-dessus incluent la partie A correspondant aux coûts des fournitures des biens et services, ainsi que la partie B correspondant aux coûts d'exploitation estimés en énergie, tel qu'indiqué au bordereau de soumission. Le montant du contrat est de 157 109,89 \$ (taxes incluses), basé sur la partie A du bordereau de soumission seulement.

L'adjudicataire recommandé n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles (RENA). L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec. Les dirigeants de l'adjudicataire ne sont pas inscrits sur la liste des personnes non conformes (LPNC), ni au registre des personnes non admissibles au contrats publics (RPNA-DGEQ).

L'adjudicataire recommandé MVA Puissance inc. est le fournisseur des produits proposés, les activités régulières de cette entreprise se limite à la vente et la livraison de produits électriques. M. Marc Hadid ing. Président, confirme qu'aucun des contrats qui leurs ont été octroyés à ce jour n'a nécessité l'obtention d'une autorisation de l'AMF. Conséquemment, cette entreprise ne détient pas actuellement une attestation de l'AMF.

L'adjudicataire recommandé s'engage à retenir les services de l'ACNOR (Association Canadienne de Normalisation) qui mandatera un inspecteur pour faire la vérification et assurer la certification ACNOR (CSA). L'ACNOR est l'acronyme français du Canadian Standards Association (CSA). La certification CSA indique aux consommateurs, aux détaillants et aux pouvoirs de réglementation que les produits satisfont aux normes pertinentes canadiennes de sécurité, de rendement, d'efficacité énergétique et d'hygiène. Cette certification est obligatoire pour tous équipements électriques installés et utilisés au Canada.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 157 109,89 \$ (taxes incluses), comprenant un montant de 149 628,47 \$ (taxes incluses) pour la fourniture d'un transformateur pour le fonctionnement du groupe motopompe de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et un montant de 7 481,42 \$ pour les contingences. La dépense de 157 109,89 \$ (taxes incluses) soit un coût net de 141 717,56 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	142
Réserve de l'eau de l'agglomération	142
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources : Le projet de mise à niveau des usines vise à assurer la pérennité des installations de production de l'eau potable pour l'agglomération de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, la Ville risque de manquer la coordination avec les travaux d'autres lots en cours. Il y aura des impacts pour :

- assurer la sécurité et la flexibilité du système de distribution d'eau potable provenant des usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs;
- assurer que l'entretien et la maintenance des groupes motopompes puissent être planifiés sans impacts majeurs sur la distribution d'eau potable;
- assurer l'alimentation et la protection incendie des secteurs desservis par la station de pompage McTavish lors des travaux prévus sur cette station par le biais de la station de pompage Châteaufort.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : janvier 2014  
Réunion de démarrage : février 2014  
Livraison des équipements : juillet 2014  
Essais et mise en service : fin août 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les directives aux soumissionnaires du document d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle
- politique d'approvisionnement
- directive : Gestion des contingences, incidences et déboursés dans les contrats
- directive : Encadrement sur la confidentialité des estimations des contrats (C-OG-DG-D-12-005)

Les clauses relatives à la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ont été incluses aux clauses administratives particulières.

La politique de gestion contractuelle adoptée en juin 2013 a été incluse dans les instructions et renseignements aux soumissionnaires.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Giuseppe LERARIO  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

Le : 2013-12-20



**Dossier # : 1134009001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Dionne + Gagnon services conseils inc. pour la réalisation d'une étude de positionnement économique du secteur Namur-de la Savane pour une somme maximale de 70 037,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-13154 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

- d'approuver un projet de convention par lequel Dionne + Gagnon services conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de positionnement économique du secteur Namur-de la Savane, pour une somme maximale de 70 037,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-13154 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2013-12-06 17:12

**Signataire :** Sylvain DUCAS

---

Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement  
économique

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134009001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Dionne + Gagnon services conseils inc. pour la réalisation d'une étude de positionnement économique du secteur Namur-de la Savane pour une somme maximale de 70 037,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-13154 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le secteur Namur-de la Savane, sur lequel porte le mandat évoqué dans le présent sommaire, est identifié au projet de Plan de développement de Montréal (PDM) comme un territoire stratégique à planifier en priorité à Montréal. Comprenant le site de l'ancien hippodrome, le Triangle, la zone industrielle de Mont-Royal de même que la Cité scientifique, ce secteur présente un fort potentiel de développement d'activités économiques.

Dans ce contexte, la Ville souhaite obtenir l'avis d'experts pour définir un positionnement économique pour ce territoire. Ce positionnement devra tenir compte des caractéristiques du secteur et de ses potentiels, mais également de la dynamique économique de la périphérie du centre dans laquelle il s'inscrit. Ce positionnement permettra de fournir à la Ville des outils pour guider l'aménagement du secteur et sa forme urbaine.

Considérant l'ampleur de cette tâche et toutes les expertises nécessaires pour y répondre efficacement, la Direction de l'urbanisme et du développement économique désire être accompagnée par une firme externe spécialisée qui pourra la conseiller dans la planification stratégique de ce secteur. Pour ce faire, elle a lancé un appel d'offres sur invitation, avec la Direction de l'approvisionnement, entre le 9 et le 30 octobre 2013. À la suite du lancement de l'appel d'offres, trois (3) addendas ont été émis :

- Addenda n° 1 : 9 octobre 2013 - Ajout de la convention de services professionnels
- Addenda n° 2 : 10 octobre 2013 - Révision de la section 3.1.3 du devis technique. Il s'agissait de retirer certaines variables dans l'étape 3 du mandat. Cette étape consiste à simuler, sur la base du scénario de référence, des hypothèses de déploiement des activités à privilégier pour le secteur Namur-de la Savane selon certaines variables.
- Addenda n° 3 : 17 octobre 2013 - Report de la date d'ouverture au 30 octobre (initialement prévue pour le 23 octobre)

L'offre de services déposée est valide pour une période de cent quatre-vingts (180) jours



suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. L'offre reçue a été évaluée le 18 novembre 2013 par le comité de sélection nommé à cet effet.

L'autorisation de lancer l'appel d'offres pour le présent mandat n'a pas été sollicitée au comité exécutif. Conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-009, cette autorisation n'était pas requise. En effet, il s'agit d'un contrat à être approuvé en fonction d'une grille standard d'évaluation préautorisée par le comité exécutif. En outre, ce contrat ne vise ni un projet de développement, ni des programmes ou des projets de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs existants non prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0429 - 10 avril 2013 : Autoriser un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$ entièrement financé par le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* en vue de réaliser des études en lien avec des projets inscrits à la programmation de l'entente.

CE13 0231 - 27 février 2013 : Approuver le projet de Plan de développement de Montréal modifié à la suite de la démarche de contribution publique et mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue d'une consultation publique.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat à Dionne + Gagnon services conseils inc. pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser une étude de positionnement économique pour le secteur Namur-de la Savane. Sur la base du portrait économique du secteur et des analyses réalisés par la Ville qui seront mis à la disposition du mandataire, celui-ci devra formuler une proposition d'hypothèses de déploiement des activités à vocation économique à privilégier. Pour ce faire, la démarche prévue comprend trois étapes :

1. une analyse du marché (bureaux, commerces, industries), incluant l'identification de créneaux d'emploi porteurs pour ce territoire;
2. une proposition d'hypothèses de déploiement des activités à privilégier selon un scénario de référence;
3. sur la base du scénario de référence, une simulation d'hypothèses de déploiement des activités selon certaines variables.

Les services professionnels seront rémunérés sur une base forfaitaire.

## **JUSTIFICATION**

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 13-13154, deux (2) des cinq (5) fournisseurs sollicités ont déposé une soumission, soit une proportion de 40 %. Les propositions techniques des deux (2) soumissions conformes ont par la suite fait l'objet d'une analyse détaillée par un comité de sélection en fonction des critères d'évaluation et de la pondération établis dans l'appel d'offres. L'ouverture des enveloppes renfermant les propositions de prix a ainsi été effectuée de manière à établir le pointage final des soumissions conformes et ayant obtenu la note minimale de passage.

À la suite de l'évaluation des soumissions conformes et à l'établissement du pointage final, il est recommandé d'accorder le contrat à Dionne + Gagnon services conseils inc. qui a eu la plus haute note.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire (sur 100)</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre</b>	<b>Total</b>
------------------------------	-----------------------------------	--------------------	---------------------	--------------	--------------

Dionne + Gagnon services conseils inc.	71,8	17,4	70 037,02 \$	-	70 037,02 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	81,7	16,72	78 757,88 \$	-	78 757,88 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)					86 231,25 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					(16 194,23 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					(18,78 %)
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note finale (\$)					8 720,86 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note finale (%)					12,45 %

Le montant des honoraires professionnels accordés à Dionne + Gagnon services conseils inc. est inférieur à l'estimation du professionnel responsable du dossier.

Cette estimation a été basée sur des mandats qui comportent une grande part d'activités similaires à celles que le consultant doit réaliser. Cependant, le mandat s'inscrit dans un contexte plus spécifique dont les implications en termes de qualité et de niveau de précision et de réflexion attendu sont, faute de comparables, difficilement quantifiables et prévisibles. De plus, pour ce type de services professionnels, le prix peut varier en fonction des frais fixes de la firme soumissionnaire. Compte tenu de la taille relativement petite de la firme ayant obtenu la plus haute note et considérant le fait que ses bureaux sont localisés à l'extérieur du centre-ville, il est permis de croire que ses frais fixes sont, justement, moins élevés que d'autres entreprises invitées à proposer ses services pour le présent mandat.

Une vérification effectuée le 25 novembre 2013 a permis de valider le fait que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles). Il appert également que l'adjudicataire recommandé n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre du présent contrat. Par ailleurs, une vérification effectuée le 28 janvier 2014 a permis de valider le fait que l'adjudicataire ne détient pas une telle autorisation qu'il aurait obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 70 037,02 \$, incluant les taxes applicables.

Conforme aux dispositions du Protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec (MAMROT) (CE13 0429), cette étude est entièrement financée par cette entente.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation d'une telle étude est conforme à plusieurs critères et principes de développement durable, notamment en ce qui a trait à la diversification et au renforcement des activités dans la couronne du Centre afin de soutenir une utilisation plus intensive des infrastructures existantes. Dans un contexte plus large, la démarche de planification vise également à proposer des aménagements novateurs contribuant à réduire l'empreinte écologique du quartier par le recours aux meilleures pratiques et permettant la cohabitation de plusieurs activités urbaines.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat permettra de faire réaliser un des volets nécessaires à l'élaboration d'une planification. Plus spécifiquement, il permettra de mieux cerner les enjeux de planification du secteur, d'encadrer l'aménagement et le redéveloppement immobilier anticipé dans ce secteur ainsi que les interventions municipales sur le domaine public.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La réalisation du mandat doit s'échelonner sur huit semaines à compter de la rencontre de démarrage, prévue en février 2014.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte la Politique de gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Anna BEZEAU)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Samba Oumar ALI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Erik PROVOST  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2013-11-29

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
C/d - Aménagement et design urbain

CE : 20.006

2014/02/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1134251004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 90 000 \$ soit un montant de 40 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika pour la réalisation du projet « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable » et un de 50 000 \$ à Carrefour des femmes de Saint-Léonard pour le projet « Femmes Relais-Saint-Léonard », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville de Montréal — Entente MICC — Ville (2011 — 2014) / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 90 000 \$, soit, un montant de 40 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika pour la réalisation du projet « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable » et de 50 000 \$ à Carrefour des femmes de Saint-Léonard pour le projet « Femmes Relais-Saint-Léonard », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville de Montréal — Entente MICC — Ville (2011 — 2014);
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2014-01-21 11:55

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134251004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 90 000 \$ soit un montant de 40 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika pour la réalisation du projet « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable » et un de 50 000 \$ à Carrefour des femmes de Saint-Léonard pour le projet « Femmes Relais-Saint-Léonard », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville de Montréal — Entente MICC — Ville (2011 — 2014) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec permet la concrétisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du plan d'action visant l'accueil et l'intégration des immigrants. En mars 2011, la Ville et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) renouvellent l'Entente qui confirme l'octroi d'une somme de 8,195 M\$ en référence aux années 2011 à 2014, dont 4,5 M\$ pour le déploiement de projets facilitant l'intégration des immigrants. Les parties conviennent alors de retenir trois axes d'intervention, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie ainsi que la lutte au racisme et à la discrimination. Les femmes et les jeunes représentent les deux clientèles dorénavant priorisées, ce qui n'exclue pas toutefois certaines autres clientèles immigrantes, particulièrement celles qui vivent des situations de pauvreté ou d'exclusion.

L'Entente triennale actuelle présente l'opportunité d'inclure certains principes directeurs relativement aux approches d'intervention et au financement des projets. Il s'agit principalement de notions telles que la subsidiarité, l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE12 2082 du 19 décembre 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika pour la réalisation du projet « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable », pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 novembre 2013, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés

culturelles et la Ville de Montréal (2011 - 2014)

**CM12 1107 du 17 décembre 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 304 500 \$, dont 50 000 \$ à Carrefour des femmes de Saint-Léonard pour son projet « Femmes-Relais St-Léonard », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

**CM12 0039 du 23 janvier 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à Carrefour des femmes de Saint-Léonard afin de réaliser le projet « Femmes-Relais - Saint-Léonard », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, dans le cadre de l'Entente administrative entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et de l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)

**CM11 0162 du 21 mars 2011**

Approuver le projet de la nouvelle entente triennale 2011 - 2014 entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes (...) / Autoriser la réception d'une contribution financière de 8 195 000 \$ provenant du MICC pour la réalisation des projets issus de cette entente

## **DESCRIPTION**

### **Carrefour socioculturel du Centre Afrika**

**Projet : « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable » - 40 000 \$**

Le projet permettra de diriger les nouveaux arrivants vers les ressources qui correspondent à leurs besoins en matière d'intégration et, d'autre part, d'entretenir des liens privilégiés avec différents organismes susceptibles de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance au monde d'ici. Le but visé à long terme est de contribuer à l'intégration de ces personnes en leur donnant des outils, mais surtout des réseaux adaptés à leurs intérêts pour qu'elles deviennent des citoyens à part entière. Un service d'accueil et d'orientation avec des intervenants qui connaissent bien la réalité des Africains et leurs spécificités culturelles sera mis en place.

### **Carrefour des femmes de Saint-Léonard**

**Projet : « Femmes-Relais – Saint-Léonard » - 50 000 \$**

Femmes-relais est une équipe de femmes en provenance de régions du monde d'où sont issus les nouveaux arrivants de Saint-Léonard. Elles parlent leur langue d'origine et maîtrisent aussi le français. Au cours d'une année, Femmes-relais accueille jusqu'à 15 femmes qui s'inscrivent à divers ateliers et formations. Celles qui complètent le programme de formation sont appelées à venir en aide aux nouvelles familles immigrantes qui ont besoin d'interprète culturel. Ces femmes reçoivent une série de formations sur les valeurs et fonctionnement de la société québécoise, les services offerts par les ressources communautaires et institutionnelles, leur permettant ainsi d'accompagner les familles dans leurs démarches. Enfin, les formations offertes visent également à préparer les Femmes-Relais au marché du travail et d'avoir une meilleure compréhension de ce dernier.

## **JUSTIFICATION**

Ces projets s'adressent à des clientèles souvent marginalisées et exclues tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. La Direction de la diversité sociale (DDS) a le mandat de mettre en place les conditions favorisant leur continuité puisqu'ils contribuent à

l'intégration des immigrants et des jeunes des communautés culturelles. Après analyse des résultats antérieurs et des projets 2013, la DDS recommande leur reconduction.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces soutiens financiers totalisant 90 000 \$ proviennent du budget de l'Entente entre la Ville et MICC. Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention signés entre la Ville et les organismes respectifs, de la manière suivante : 50 % au début du projet, 40 % au dépôt d'un rapport d'étape et 10 % au dépôt d'un rapport final. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Les crédits pour cette dépense ont été réservés par la demande d'achat 322693. Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville dans le passé aux organismes pour le même projet.

Organisme	Soutien accordé		Soutien recommandé	Projet	% MICC-Ville / projet total
	2012	2013	2014		
<b>Carrefour socioculturel du Centre Afrika</b>	-	40 000 \$	<b>40 000 \$</b>	<b>« Accompagnement du monde africain vers une intégration durable »</b>	53,9 %
<b>Carrefour des femmes de Saint-Léonard</b>	60 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>	<b>« Femmes-Relais – Saint-Léonard »</b>	65,5 %

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets présentés participent à des objectifs sociaux du développement durable. Ils vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets, qui recevaient déjà l'appui de l'Entente Ville-MICC ont démontré la pertinence des interventions et l'efficacité à rejoindre la clientèle ciblée. Ils s'adressent à des clientèles vulnérables, auxquelles peu de services et de ressources sont offerts. Les besoins auxquels les interventions répondent demeurent entiers et nécessitent une consolidation afin assurer la continuité des projets.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'Entente Ville-MICC, annexé en pièce jointe.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Février 2014** Présentation au comité exécutif pour approbation

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### VALIDATION



## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire BRADET  
Conseillère en affaires interculturelles

### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2013-12-19



**Dossier # : 1135260003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à La compagnie 3M Canada pour la fourniture des services requis pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12943

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à La compagnie 3M Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture des services requis pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12943 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;
3. de mandater la Direction générale à procéder à une reddition de comptes après un an d'opération sur les économies réelles engendrées par l'utilisation de la technologie RFID, en particulier au chapitre de la réduction du personnel qui en découle.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-11-20 09:29

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

---

Directeur  
Technologies de l'information , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135260003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à La compagnie 3M Canada pour la fourniture des services requis pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12943

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Objectif de l'implantation de la technologie RFID (Identification par radiofréquence)

Afin d'accélérer le rythme du rattrapage, de répondre aux attentes croissantes des usagers et de simplifier les opérations liées au prêt et à la gestion des collections, les bibliothèques de Montréal doivent introduire la technologie RFID (achat des différents équipements RFID et conversions des documents) et mettre en place le libre-service (aménagement des bibliothèques).

La technologie RFID et le libre-service en bibliothèque permettront de transférer certaines tâches de base de l'employé à l'utilisateur. À terme, 90 % des opérations de prêt et de retour des documents pourraient être effectuées par les usagers. Le projet permettra d'améliorer la qualité du service à la clientèle, d'augmenter la productivité et de réduire les pathologies professionnelles en limitant les tâches répétitives.

Avec l'implantation du RFID, nos bibliothèques disposeront d'outils intelligents avec lesquels ils pourront assurer une meilleure gestion des collections. La prise d'inventaire est beaucoup plus rapide, permettant des contrôles plus fréquents. Les documents introuvables ou mal classés sont rapidement repérés. Bref, il sera possible de diminuer les coûts de remplacement des documents et de réduire le temps du personnel consacré au repérage des documents introuvables ou mal classés.

À l'heure actuelle, trois bibliothèques utilisent déjà la technologie RFID et le libre-service, voir les bilans en pièces jointes. La mise en oeuvre de cette technologie a permis d'accélérer les processus tant au service de prêts qu'au retour des documents. En effet, après seulement trois mois d'opération à la Bibliothèque du Bois de l'arrondissement Saint-

Laurent, on constate que plus de 60% des transactions sont effectuées par les usagers. À la bibliothèque de Marc-Favreau, c'est 89 % des transactions et Pierrefonds on est rendu à 91 %.

La technologie RFID et le libre-service sont devenus incontournables dans les grands réseaux de bibliothèques à travers le monde :

- Pour le personnel, ils permettent d'économiser du temps sur le traitement des documents et de rééquilibrer les tâches matérielles et répétitives au profit de services directs offerts aux citoyens. Cela signifie donc une modification dans les fonctions du personnel, au bénéfice d'une approche tournée vers le client. Selon les études en provenance de l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions) et des réseaux de bibliothèques du Danemark, de la Finlande, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada, l'implantation de solutions RRID induisent des gains de productivité allant de 30 à 40 %.
- Pour les usagers, ils signifient autonomie et discrétion dans l'exécution des transactions. Ceci induit aussi la réduction des files d'attente et l'accroissement des interactions entre employés et usagers (accueil, orientation, accompagnement, conseil).
- Pour les gestionnaires, ils représentent le moyen d'exercer un contrôle des coûts sans pour autant sacrifier la qualité des services offerts aux citoyens.

Projet d'implantation du RFID et du libre-service :

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées: CM13 0575 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entente-cadre pour l'achat de chutes de retour, robots de tri</li> <li>• Entente-cadre pour l'achat de portiques antivols</li> </ul>	2 721 698,55 \$  568 053,53 \$	Avril 2013	Juin 2013
Étapes terminées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CM13 0424 Entente-cadre pour l'achat des équipements RFID (étiquettes, lecteurs et postes de conversion)</li> </ul>	1 348 404 \$	Janvier 2013	Juin 2013
Étapes terminées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CM13 0123 Accorder un contrat à Innovative Interfaces, pour la fourniture des licences d'utilisations et des composantes de la suite Millennium</li> </ul>	756 682,24 \$	Octobre 2012	Février 2013

	Coût	Date de début prévue	Date de fin estimée
Étapes faisant l'objet du présent dossier(1) :	1 034 775,00 \$	Mars 2014	mars 2015

- |  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Conclure avec La compagnie 3M Canada un contrat de services techniques pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal (environ 4 millions de documents)</li></ul> |  |  |  |
|--|--|--|--|

(1) Un appel d'offres public a été publié le 7 octobre 2013 pour des services de conversion rétrospective RFID spécifiés en objet. L'annonce de cet appel d'offres est parue dans le SEAO et dans le journal La Presse. Un délai de 15 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. Ce délai, compte tenu des services demandés et que la plupart des intervenants dans le domaine étaient au courant que cet appel d'offres devait sortir (voir les décisions antérieures), est adéquat. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 octobre 2013 à 14h. Le numéro de l'appel d'offres est 13-12943.

Cet appel d'offres n'a pas passé par l'étape d'une autorisation d'aller en appel d'offres, car nous n'étions pas en présence de services professionnels et qu'une grille préapprouvée a été utilisée

Le présent dossier demande l'autorisation de conclure un contrat pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal avec La compagnie 3M Canada.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0575 - 17 juin 2013 -- Conclure avec Bibliotheca ITG inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivols RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public no 13-12865 (deux soumissionnaires -) - (Montant estimé de l'entente : 3 289 752 \$)

CM13 0424 - 27 mai 2013 -- Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 \$).

CM13 0123 - 26 février 2013 -- Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 0016 - 16 janvier 2013 -- Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques, et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel.

CM12 0129 - 21 fév. 2012 -- Offrir au réseau des Bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte, la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à conclure un contrat pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal avec La compagnie 3M Canada. (le délai de la validité de la soumission est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la soumission).

La conversion implique une opération de poses des puces RFID sur chacun des volumes et d'encodages de cette puce. L'encodage est fait avec la lecture du code à barres (via le système intégré de gestion des bibliothèques) que chacun des documents contient. Il est prévu de convertir trois bibliothèques à la fois d'un même arrondissement. Nous allons procéder par arrondissement. La conversion va s'effectuer pendant les heures d'ouverture sans déranger la clientèle. Une fois une bibliothèque terminée, nous allons installer les équipements RFID (portiques antivols RFID, postes de prêts RFID) pour traiter les documents convertis.

Afin d'implanter le concept du libre-service, avec la technologie RFID dans les bibliothèques de son réseau, la Ville doit convertir environ les quatre millions de documents. Vous trouverez dans les fichiers joints (RFID-etiquetage-scenarios par bibliotheque2012-JJ.xls) une ébauche du calendrier de conversions.

### **L'implantation de la technologie RFID et du libre-service se fera en deux phases :**

1. Conversion des documents par une équipe d'environ vingt (20) personnes (travaux qui vont débuter en mars 2014 pour une fin prévue en mars 2015).
  - Conversion bibliothèque par bibliothèque, arrondissement par arrondissement.
  - Pour chaque bibliothèque convertie :
    - a. Installer des portiques antivols;
    - b. Installer des lecteurs RFID pour le personnel et ajouter des postes de libre-service.
  - Installation du libre service dans les nouvelles bibliothèques (chutes automatiques avec robots de tri et postes de prêts)
  
2. Installation du libre-service après l'aménagement des bibliothèques (programme rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal, le RAC).
  - Installer des comptoirs de libre-service;
  - Installer des chutes à documents intelligentes avec robot de tri;
  - Mise en place des nouveaux processus de travail.

## **JUSTIFICATION**

L'implantation de la technologie RFID dans le réseau des bibliothèques est nécessaire pour :

- Donner aux citoyens un accès rapide aux documents;
- Faciliter l'échange de documents entre les bibliothèques;
- Avoir un inventaire à jour des documents dans le réseau;
- Être au même niveau que les grandes villes canadiennes;
- Répondre à un déficit de ressources humaines dans le réseau des bibliothèques (selon des normes canadiennes le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal est en déficit de 300 aides-bibliothécaire).
- Économie de 135p/année - explication:

	Nombre de personnes	Temps consacré prêt et retour 55 %	Gain de productivité (benchmarking IFLA) 35 %
Aides à temps plein présentement	403	221,65	77,58
Aides manquants - plan de consolidation	300	165	57,75
<b>Total d'économie (personnes)</b>			<b>135</b>

La conversion des collections se doit d'être impartie du fait du manque de ressources en bibliothèque pour effectuer le travail. En effet, le nombre de prêts a augmenté de 39.5 % dans les bibliothèques entre 2006 et 2013, passant de 8,1 millions de prêts à 11,5. Deux nouvelles bibliothèques ont aussi été ajoutées, ainsi que plusieurs nouveaux services : notamment, le prêt entre bibliothèques, la réservation réseau des documents et le retour universel des documents dans toutes les bibliothèques. Durant cette période de croissance le nombre d'employés en bibliothèque n'a pas augmenté.

Le travail ne peut donc être réalisé par le personnel en place, car il devrait se faire en mode ralenti pour ne pas pénaliser les opérations courantes. Pour faire cette opération à l'interne, il faudrait au-delà de cinq ans. Ce qui occasionnerait énormément de contraintes au niveau de la clientèle. Avec l'impartition de cette opération, une bibliothèque sera en mode RFID après seulement trois semaines de travail. La technologie mise en place permettra un gain de productivité appréciable

#### **Soumissions:**

	Conversion
Nombre de soumissions déposées et évaluées	2
Nombre de soumissions retenues	2
Nombre de soumissions rejetées suite au pointage intérimaire n'ayant pas atteint 70 %	0
Adjudicataire recommandé ayant obtenu le plus haut pointage suite à l'ouverture des enveloppes de prix	La compagnie 3M Canada

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges dont deux (2) ont déposé une soumission et les deux (2) soumissions reçues sont conformes, ce qui représente 100 %. De plus, deux preneurs du cahier des charges ont donné certaines explications pour leur désistement.

L'appel d'offres mentionnait qu'il était possible de sous-traiter:

1. Bibliotheca ITG inc. a sous-traité Quantum inc.. Ses deux firmes ont pris le cahier des charges, mais seulement Bibliotheca ITG inc. a déposé une soumission;
2. La Compagnie 3M Canada a sous-traité la compagnie Talentcor, seulement la Compagnie 3M Canada a pris le cahier des charges et à soumissionner;
3. La compagnie Procontact preneur du cahier de charges s'est désistée pour la raison: Période de soumission ne convient pas;
4. La compagnie Adecco preneur du cahier de charges s'est désistée pour la raison: Garantie de soumission ou d'exécution trop élevée;
5. La compagnie Groupe CMI preneur du cahier de charges s'est désistée pour la raison: Pas les ressources nécessaires.

**Analyse des données comparatives entre la dernière estimation détaillée et les soumissionnaires conformes reçues**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note Intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total</b>
La compagnie 3M Canada.	80,3%	12,60	1 034 775,00 \$		1 034 775,00 \$
Bibliotheca ITG inc.	77,2%	9,27	1 371 421,80 \$		1 371 421,80 \$
Estimation ajustée au devis d'appel d'offres (évaluation interne)			1 151 386,00 \$		1 151 386,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					(116 611,00 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					-10,13 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					336 646,80 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					32,53 %

L'estimation a été réalisée en 2010, la procédure de conversion s'est amélioré ce qui explique un certain écart. Les outils sont plus performants (poste de conversion). L'estimation a été faite à l'interne. Nous avons récolté les informations venant d'autres conversions qui se sont faites dans d'autres bibliothèques à travers l'Amérique du Nord. Certains échantillons ont été effectués au cours des dernières années et cela n'avait que peu d'effet sur l'estimation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale au montant de 1 034 775,00 \$, taxes incluses est prévue au budget PTI 2014-2016 au projet 72500 - RFID du Service des technologies de l'information (STI). Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Il n'y a aucune dépense récurrente d'entretien.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet RFID s'inscrit dans une perspective de développement durable, car il permet de réorienter le personnel vers des fonctions d'information, d'animation, de médiation et de formation. Ces services à valeurs ajoutées permettent de mieux répondre aux besoins des citoyens et, notamment, à ceux de la population apprenante, et ce, en vue de favoriser l'amélioration de la littératie.

De plus, la technologie RFID constitue également une orientation durable, car elle favorise l'autonomie des citoyens au sein du processus d'accès à l'information.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de la décision d'octroi de contrat ou la non approbation du présent dossier entraînerait :

1. Des délais et retards dans les échéances du projet;



2. Une détérioration du service offert au citoyen;
3. Un retard technologique par rapport aux autres grandes villes canadiennes et internationales.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le comité de pilotage du projet communiquera un calendrier de conversion de chacune des bibliothèques du réseau. De plus, lorsque les bibliothèques seront en mode libre-service, un plan de communication est prévu pour informer les citoyens du fonctionnement pour un prêt ou un retour de document.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le CM : février 2014;  
Début des travaux d'étiquetage et déploiement des équipements RFID, le déploiement des équipements doit être fait en même temps que la conversion pour traiter les documents convertis : à partir de mars 2014 jusqu'en mars 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politiques de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats » C-OG-DG-D-12-005

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude font partie intégrante des instructions aux soumissionnaires du cahier des charges de la Direction de l'approvisionnement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Luc JODOIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Badre Eddine SAKHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Technologies de l'information , Direction (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc LAURIN  
C/s informatique

**ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
Chef de division

Le : 2013-11-01



**Dossier # : 1133666001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Nord , PDQ 37
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection Laurier/Rivard dans le secteur PDQ 37, arrondissement Plateau Mont-Royal vers l'intersection St-Joseph/des Érables dans le même secteur et arrondissement.

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection Laurier/Rivard dans le secteur PDQ 37, arrondissement Plateau Mont-Royal vers l'intersection St-Joseph/des Érables dans le même secteur et arrondissement.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2014-01-14 08:15

**Signataire :**

Marc PARENT

---

Directeur  
Police , Direction principale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133666001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Nord , PDQ 37
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection Laurier/Rivard dans le secteur PDQ 37, arrondissement Plateau Mont-Royal vers l'intersection St-Joseph/des Érables dans le même secteur et arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La traverse d'écoliers St-Joseph et des Érables qui est située à une intersection qui présente des facteurs de dangerosité plus élevés pour la sécurité des élèves marcheurs et du brigadier scolaire, nécessite une permutation dans le même secteur afin d'assurer un déplacement sécuritaire à ces écoliers.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

**Création de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard St-Joseph et de la rue des Érables (PDQ 37)**

Depuis l'automne 2013, la Ville a ajouté un feu de circulation à cette intersection.

La Ville a également changé le sens de la rue des Érables entre St-Joseph et Gilford pour sécuriser l'entrée et sortie des élèves et l'accès des autobus scolaires.

Étant donné ces changements, la direction de l'école St-Pierre Claver a favorisé et encadré la sortie des élèves vers la rue des Érables, puisqu'il s'agit d'une alternative plus sécuritaire au boulevard de Lorimier qui est beaucoup plus achalandé.

Nos observations démontrent que plus de 30 jeunes, matin et soir, traversent à cette intersection depuis l'aménagement implanté à la fin du mois d'août 2013.

De plus, il y a un nombre suffisant d'écoliers qui continuent à traverser à l'intersection St-Joseph/de Lorimier, alors nous maintenons la présence du brigadier à cette intersection.

Dans les 2 cas (St-Joseph/des Érables et St-Joseph/de Lorimier), la configuration du boul. St-Joseph avec ses trois voies de circulation dans chaque sens, le terre-plein, et le haut débit de circulation, justifie la présence d'un brigadier scolaire.

### **Abolition de la traverse située à l'intersection des rues Laurier et Rivard (PDO 37)**

Depuis la déménagement de l'école des Premières Lettres sur la rue de Gaspé, nous constatons que seulement 16 écoliers qui fréquentent l'école Laurier traversent maintenant à cet endroit.

La nouvelle configuration de la rue Laurier et de l'intersection Laurier/Rivard (ajout de saillis de trottoirs) réduit énormément la largeur à traverser de la rue Laurier.

Le débit de circulation est diminué de beaucoup et nous constatons que le peu d'écoliers qui traversent à cet endroit, peuvent le faire en toute sécurité étant donné les infrastructures en place.

La direction de l'école Laurier a été consultée et elle est en accord avec cette démarche.

Par conséquent, il est recommandé d'abolir cette traverse afin d'utiliser les services d'un brigadier scolaire à une intersection nécessitant plus de sécurité.

### **JUSTIFICATION**

Cette recommandation respecte les critères de justification de création et d'abolition des traverses d'écoliers du Service de police de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La recommandation n'entraîne aucune incidence financière étant donné que la création de la traverse à l'intersection des rues St-Joseph/des Érables se fait en contrepartie de la traverse située à l'intersection Laurier/Rivard dans le PDQ 37.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Un brigadier est affecté à l'intersection à déplacer. L'employé sera relocalisé conformément à la convention collective.

La nouvelle traverse sera comblée conformément à la convention collective.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Maxime GIGUÈRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon MORIN  
Secrétaire d'unité administrative, pour Line  
Blanchard, commandant PDQ 37.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-01-06

Julie BEAUCHESNE  
C/S soutien général, pour Hélène Charron,  
assistant-directeur, SAC Nord.



**Dossier # : 1144336001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Nord , PDQ 31
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création temporaire d'une traverse scolaire à l'intersection des rues Mistral et Christophe-Colomb, dans le secteur du PDQ 31, arrondissement Villeray-St-Michel-Parc Extension, qui sera en fonction jusqu'à la réouverture de l'École primaire St-Gérard.

Autoriser la création temporaire d'une traverse scolaire à l'intersection des rues Mistral et Christophe-Colomb, dans le secteur du PDQ 31, arrondissement Villeray-St-Michel-Parc Extension, qui sera en fonction jusqu'à la réouverture de l'École primaire St-Gérard.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2014-01-22 10:19

**Signataire :**

Marc PARENT

---

Directeur  
Police , Direction principale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144336001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Nord , PDQ 31
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création temporaire d'une traverse scolaire à l'intersection des rues Mistral et Christophe-Colomb, dans le secteur du PDQ 31, arrondissement Villeray-St-Michel-Parc Extension, qui sera en fonction jusqu'à la réouverture de l'École primaire St-Gérard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à différents problèmes reliés à la qualité de l'air dans les locaux de l'École primaire St-Gérard, située au 8585 rue Berri, la Commission scolaire de Montréal sur les recommandations de la Direction de la santé publique, a décidé d'ordonner, à compter du 12 janvier 2012, la fermeture temporaire de l'établissement et ce pour une période pouvant se prolonger jusqu'en septembre 2016. Les élèves fréquentant cette école ont tous été relocalisés à l'École Georges-Vanier, sise au 1205, rue Jarry Est.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'école Georges-Vanier, située à l'est de la rue Christophe-Colomb, se trouve dans un rayon inférieur à celui déterminé pour permettre aux élèves relocalisés d'avoir accès au transport scolaire. Malgré le fait que la Commission scolaire ait mis en place un système de navette afin d'assurer le transport de ces derniers entre les deux écoles concernées, plusieurs étudiants marchent pour se rendre à l'école Georges-Vanier en empruntant la traverse de piétons des rues Mistral et Christophe-Colomb. Il s'agit d'une intersection particulièrement dangereuse où le flot de trafic est élevé.

Nos observations démontrent que plus de soixante-dix étudiants traversent le matin à cette intersection et parmi ceux-ci une vingtaine n'est pas accompagnée. Les étudiants accompagnés se situent dans une catégorie d'âge variant entre 6 et 8 ans. Nous pouvons



donc prévoir qu'à court terme, le nombre d'élèves qui franchiront l'intersection seuls risque d'augmenter.

Les brigadiers attirés aux traverses desservant l'École primaire St-Gérard sont demeurés en place pour assurer la sécurité des élèves qui utilisent le système de navette, nous recommandons la présence temporaire d'un brigadier scolaire supplémentaire à l'intersection des rues Mistral et Christophe-Colomb et ce jusqu'à la réouverture de l'École primaire St-Gérard.

### **JUSTIFICATION**

Cette recommandation respecte les critères de justification de création de traverse scolaire temporaire du Service de police de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La recommandation n'entraîne aucune incidence financière supplémentaire, les frais engendrés seront couverts à même l'enveloppe budgétaire de masse salariale déjà prévue pour les brigadiers scolaires.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La nouvelle traverse sera comblée par un brigadier scolaire surnuméraire, et ce, conformément à l'entente syndicale.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel JOBIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BEAUCHESNE  
pour Régis Migneault, commandant, PDQ 31.

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-01-08

Julie BEAUCHESNE  
pour Hélène Charron, assistant-directeur,  
Service à la communauté région Nord.



**Dossier # : 1130577017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 1re partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 20 février au 28 août 2014.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 1re partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-01-17 18:40

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

---

Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130577017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 1re partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 20 février au 28 août 2014.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la première programmation d'événements publics pour l'année 2014. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit habituellement des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8, l'urbanisme, R.R.V.M., U-1, article 553.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 1782**, du 4 décembre 2013, approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2013-2014;

- **CE13 1693**, du 6 novembre 2013, approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2013.

**DESCRIPTION**

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 20 février au 28 août 2014. Ces événements sont :

- Montée en raquettes et Célébrations des Tuques bleues;
- Défi canot à glace Bota Bota Montréal;
- Défilé de la Saint-Patrick;
- Journée mondiale de la jeunesse – 29e édition;
- Course à pied Halo;
- Corvée du Mt-Royal;
- Les dimanches des Tam-Tams;
- Challenge IRCM;
- Dystromarche de Montréal;
- Danses plein air 2014 - 56e édition.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne RICHARD  
pour Alexandra COURT, chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-01-14

Daniel BISSONNETTE  
Dir associée - cinéma, festivals et événements



**Dossier # : 1136640001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Stratégies et développement durable en immobilier , Section Énergie et environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser un budget additionnel de dépense de 138 943,10 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant / Autoriser le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour le financement du plan d'économie d'énergie

Il est recommandé :  
d'autoriser un budget additionnel de dépense de 138 943,10 \$ équivalent au revenu  
additionnel correspondant, suite à la réception d'aides financières pour les projets  
d'efficacité énergétique, et autoriser le Service de la concertation des arrondissements et  
des ressources matérielles à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la  
Section énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions  
immobilières pour le financement du plan d'économie d'énergie, pour l'année 2014, et ce,  
conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2014-01-30 13:33

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136640001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Stratégies et développement durable en immobilier , Section Énergie et environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser un budget additionnel de dépense de 138 943,10 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant / Autoriser le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour le financement du plan d'économie d'énergie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La section Énergie et environnement de la direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) obtient, depuis plus de 5 ans, l'autorisation de réinjecter les aides financières des projets d'efficacité énergétique dans le budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement. Toutes les aides financières obtenues sont ainsi réinjectées dans d'autres projets d'efficacité énergétique qui génèrent des économies et d'autres aides financières.

De plus, avec l'adoption du Plan d'économie d'énergie de la DSTI par le CE en octobre 2012, la DSTI a obtenu l'autorisation pour la réinjection des aides financières (associées aux projets d'économie d'énergie) à son budget de fonctionnement pour le financement du plan d'économie d'énergie, et ce, au fur et à mesure de leur obtention. Or, pour procéder à la réinjection des aides financières au budget de fonctionnement de la DSTI, le Service des finances demande que les montants soient précisés et autorisés par le CE, d'où le présent dossier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 2086 – 19 décembre 2012 Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 340 758,97 \$ toutes taxes incluses, pour l'année 2012, à la Section Énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

CE12 1677 – 10 octobre 2012 Adopter le Plan d'économie d'énergie 2013-2015 de a Direction des stratégies et transactions immobilières; Réinvestir les économies au budget de fonctionnement de la Direction des immeubles pour réaliser des travaux non capitalisables permettant une réduction du déficit d'entretien de nos bâtiments; Réinjecter les aides financières dans le budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions



immobilières pour le financement du plan d'économie d'énergie au fur et à mesure de leur obtention.

CE11 1678 – 31 octobre 2011 Autoriser une dépense de 153 148,84 \$ de travaux en économies d'énergie et projets d'efficacité énergétique en relation avec la réception de subventions de Gaz Métro et Hydro-Québec relatives à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique;

Autoriser le budget de revenus et de dépenses additionnelles de 153 148,84 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE11 0348 – 16 mars 2011 autoriser une dépense de 41 012,51 \$ de travaux en économies d'énergie et projets d'efficacité énergétique en relation avec la réception de subventions de Gaz Métro et Hydro-Québec relatives à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique;

Autoriser le budget de revenus et de dépenses additionnelles de 41 012,51 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE10 1063 – 30 juin 2010 Autoriser la réinjection de l'aide financière reçue dans le cadre des projets d'efficacité énergétique dans le budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement de la Direction des immeubles et d'autoriser une dépense de 222 357,50 \$ pour des travaux en économie d'énergie et projets d'efficacité énergétique; Accorder un budget de revenus et de dépenses additionnels conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE09 1150 – 25 juin 2009 Autoriser la réinjection de l'aide financière des projets d'efficacité énergétique dans le budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement de la Direction des immeubles pour un montant de 400 000 \$.

## **DESCRIPTION**

Par souci de réduction de son empreinte écologique, la DSTI aborde les différents travaux de rénovation et de construction des bâtiments du parc immobilier sous sa gestion selon une approche efficace en énergie. Le plan d'économie d'énergie et la directive de développement durable en témoignent par leurs cibles de réduction de consommation énergétique. Ainsi, plusieurs projets sont admissibles à des aides financières en efficacité énergétique. De concert avec les différentes divisions de la DSTI, nous tâchons d'obtenir les aides financières en efficacité énergétique admissibles aux différents projets prévus par la DSTI, notamment les projets dédiés à l'efficacité énergétique, mais aussi les projets de mise aux normes, d'entretien et de nouvelle construction.

Les projets dédiés à l'efficacité énergétique sont sélectionnés selon leur potentiel d'économie d'énergie, alors que les projets d'entretien, de mise aux normes et de nouvelles constructions sont sélectionnés pour des raisons fonctionnelles ou autres. Grâce à l'application de la directive de développement durable et du plan d'économie d'énergie, il est parfois possible d'obtenir des aides financières en efficacité énergétique pour ces derniers projets. Ainsi, le tableau en pièce jointe, intitulé 1136640001\_TABLEAU DES AIDES FINANCIÈRES 2013.pdf présente les différents projets de la DSTI exécutés entre 2012 et 2014 ayant reçu une aide financière en efficacité énergétique.

Depuis janvier 2013, la Section Énergie et environnement a reçu des aides financières pour un montant total de 138 943,10 \$. Ces aides financières sont issues de projets exécutés entre 2012 et 2014 et proviennent de :

- Gaz Métro (98 425,00 \$);
- Hydro-Québec (40 518,10 \$)

La Section demande d'autoriser la réinjection des aides reçues, soit 138 943,10 \$ dans son budget de fonctionnement pour l'année 2014.

Cette somme servira à financer le Plan d'économie d'énergie.

## **JUSTIFICATION**

L'efficacité énergétique est une avenue incontournable pour diminuer les dépenses énergétiques, réduire les gaz à effets de serre, protéger nos ressources naturelles et diminuer le déficit d'entretien.

Ainsi, la DSTI compte réinvestir la totalité des aides financières pour :

- L'achat d'équipement électromécanique plus efficace (exemples : éclairage efficace, chaudières et chauffe-eau de haute efficacité, échangeurs de chaleur ou autres);
- La modernisation et centralisation de contrôles pour des systèmes électromécaniques;
- La conversion de systèmes de chauffage au mazout vers le gaz naturel ou l'électricité;
- Toutes autres dépenses prévues au Plan d'économie d'énergie.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La réinjection des aides financières permet une augmentation du budget de fonctionnement de la DSTI tel que prévu au Plan d'économie d'énergie. Les économies d'énergie anticipées au terme de tous les projets amorcés et prévus dans le plan quinquennal (2013-2015) sont d'environ 4,68 M \$/an.

À ce jour, le budget additionnel par réinjection des aides financières pour l'année 2014 est de 138 943,10 \$.

La portion assumée par l'agglomération a été établie selon la part relative de l'aide financière reçue pour les bâtiments de responsabilité d'agglomération. La portion assumée par le central (corporatif et arrondissements) a été établie selon la part relative de l'aide financière reçue pour les bâtiments de responsabilité centrale. Ainsi, le budget additionnel sera assumé à 28,48 % par l'agglomération, pour un montant de 39 575,00 \$, et à 71,52 % par le central, pour un montant de 99 368,10 \$.

Voir le tableau en pièce jointe pour la somme des aides financières reçues par bâtiment/projet.

Le virement pour augmenter le budget de revenus et dépenses sera fait après la décision du comité exécutif.

Il est demandé :

### **D'autoriser un budget de revenus additionnels selon ce qui suit :**

#### **Revenus 2014 :**

Agglomération — Crédits provenant de revenus additionnels — Efficacité énergétique-agglomération — Autres/administration générale — Services techniques (revenus) — Étude d'efficacité énergétique. 39 575,00 \$.

Fonds des immeubles — Crédits provenant de revenus additionnels — Efficacité énergétique-proximité — Autre administration générale — Services techniques (revenus) — Étude d'efficacité énergétique. 99 368,10 \$.

**D'autoriser un budget de dépenses additionnelles équivalant au budget de revenus et de l'imputer comme suit :**

**Dépenses 2014 :**

Fonds des immeubles — Crédits provenant de revenus additionnels — Économie d'énergie mixte — Soutien matériel et technique/gestion des immeubles/à répartir — Entretien et réparation/immeubles et terrains. 138 943,10 \$.

Le présent dossier respecte la directive « Utilisation des surplus, réserves et revenus excédentaires » (C-RF-SF-D-09-002, article I-b de l'Annexe 1).

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Plan d'économie d'énergie s'inscrit dans les valeurs prônées par le développement durable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réinjection des aides financières au budget de fonctionnement de la DSTI est essentiel à la mise en œuvre du Plan d'économie d'énergie.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec le courrier budgétaire no 5, la Direction de la comptabilité et du contrôle financier n'a pas à intervenir dans le présent dossier.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Diane NGUYEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence LÉVESQUE-PRÉVOST  
Ingénieur en mécanique

**ENDOSSÉ PAR**

Gaétan LEFEBVRE  
Chef de division

Le : 2013-12-20



**Dossier # : 1130811004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 49 872,31 \$, en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA) vers le Programme de réaménagement de parcs anciens pour l'installation de mobilier urbain sur l'emprise du collecteur Saint-Pierre

D'autoriser un virement de crédit au montant de 49 872,31 \$ pour l'installation de mobilier urbain sur l'emprise du collecteur Saint-Pierre (Dossier MADA);  
Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites dans l'intervention financière. Cette dépense totale de 104 279,50 est assumée à 50 % par l'arrondissement et 50 % par la Ville centre.

**Signé par** Erick SANTANA **Le** 2014-01-13 16:32

**Signataire :**

Erick SANTANA

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1130811004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 49 872,31 \$, en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA) vers le Programme de réaménagement de parcs anciens pour l'installation de mobilier urbain sur l'emprise du collecteur Saint-Pierre

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent addenda a pour but d'autoriser un virement de crédit au montant de 49 872,31 \$ (sans les taxes) pour l'installation de mobilier sur l'emprise du collecteur Saint-Pierre - Woonerf (Dossier MADA) relativement à la résolution no CA13 22 0313. Cette dépense totale de 104 279,50 (incluant les incidences) est assumée à 50 % par l'arrondissement et 50 % par la Ville centre.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Éric ROBERGE)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Carole CHOUINARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane CARON  
Chef de division  
Préparé par Pierre-Luc Frigon, architecte-paysagiste  
Tél : 872-1476

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130811004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à l'entreprise « Les entreprises de construction Ventec inc.» au montant de 94 279.50 \$, pour l'aménagement complémentaire du projet Emprise du collecteur Saint-Pierre

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement Le Sud-Ouest a obtenu une subvention pour réaliser un projet visant à contrer un important îlot de chaleur urbain situé sur l'emprise du collecteur Saint-Pierre. Pour mener à bien le projet, celui-ci a dû être scindé en différentes phases. En 2012, la première phase des travaux a été complétée (aménagement des surfaces et plantations). La seconde phase permet l'ajout de mobilier avec une signature distinctive dans la ruelle. Cette phase comporte deux étapes importantes; La première, l'acquisition du mobilier et la deuxième, l'octroi d'un contrat appelé «Emprise du Collecteur Saint-Pierre : aménagement complémentaire», pour faire les travaux requis d'installation du mobilier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA13 22 0247** (1130811002) Octroi d'un contrat à l'entreprise « Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. » au montant de 60 089,38 \$, pour l'acquisition de mobilier urbain destiné à l'emprise du collecteur Saint-Pierre.

**CA13 22 0149** (1130811001) Approbation de la grille d'évaluation et de la pondération pour l'évaluation d'un contrat relatif à la fourniture de mobilier urbain pour le projet Woonerf Saint-Pierre.

**CA11 22 0349** (1114973009) Autorisation d'une dépense de 68 900 \$, pour la durée du contrat, d'un professionnel de l'architecture de paysage dans le cadre du projet de l'Îlot de chaleur du collecteur Saint-Pierre, du 1er mars au 31 décembre 2012.

**CA11 22 0284** (1110811003) Octroi d'un contrat à la firme « Les Services Exp inc. » au montant de 26 738,20 \$ pour des services professionnels en génie de l'environnement et en étude géotechnique pour l'aménagement du collecteur Saint-Pierre.

**CA11 22 0240** (1110811002) Octroi d'un contrat à la firme « Genius conseil inc.» au montant de 36 598,41 \$ pour la planification, la coordination et la surveillance des travaux en génie électrique et d'éclairage pour l'aménagement du collecteur Saint-Pierre.

**CA11 2200107** (111299003) Approbation d'un système de pondération et d'évaluation des offres et formation du comité de sélection pour services professionnels en génie et en architecture de paysage dans le cadre de l'aménagement du parc St-Patrick et des îlots de chaleur Charles-LeMoynes et Collecteur Saint-Pierre.

**CE10 0416** (dossier 1100706001) « 1 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre responsable des aînés et la Ville de Montréal débutant en avril 2010 et se terminant le 31 janvier 2012;  
2 - Mandater la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle afin d'assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de la démarche.

**CA10 22 0233** (1102996006) Autorisation d'une dépense de 106 000,00 \$ aux fins de l'embauche d'un professionnel de l'architecture de paysage dans le cadre du projet de l'Îlot de chaleur du collecteur St-Pierre

**CA06 22 0402** (1103253006) Projet d'entente pour le projet Woonerf du Collecteur Saint-Pierre.

## **DESCRIPTION**

Les travaux prévoient la construction de dalles de béton et l'installation de mobilier distinctif sur l'emprise du collecteur Saint-Pierre.

## **JUSTIFICATION**

Conformément aux plans et devis de la soumission numéro 211304, l'entreprise « Les entreprises de construction Ventec inc. » a déposé la soumission conforme la plus basse pour exécuter les travaux demandés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Coûts du contrat : 94 280.50\$

Incidences : 10 000,00 \$

Montant total de la dépense : 104 280.50 \$ \$

Le projet est financé à 50 % par l'arrondissement et 50 % par les services centraux dans le cadre de la démarche MADA (Municipalité Amie Des Aînés).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le réaménagement du site a été fait selon plusieurs principes de développement durable. Une collectivité au cœur du développement durable : un processus consultatif avec la participation des résidants riverains a été organisé et leur opinion a été prise en considération. La métamorphose du lieu propose une réappropriation du site par les citoyens et propose des espaces de rencontre multigénérationnels.

Une protection accrue de l'environnement : le projet s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Le site est un important îlot de chaleur urbain qui, par l'enlèvement des surfaces imperméables et l'ajout d'une végétalisation intensive, permettra une diminution importante de la température lors des périodes de chaleurs accablantes.

L'ajout du mobilier facilitera l'appropriation du lieu en intégrant les jeunes et les aînés.

Une meilleure qualité de vie : la végétalisation intensive du site permettra aussi l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie des citoyens.

Une croissance économique durable : Le projet est une des premières phases pour la revitalisation d'un quartier déstructuré et en mutation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas où ce dossier est reporté ou refusé, les échéances de réalisation du projet ne pourront pas être respectées. Ceci aurait des répercussions financières importantes sur le montant reçu du central.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les étapes de communications seront effectuées selon le plan élaboré par la division des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux doivent être complétés avant l'inauguration officielle du projet, prévue le 8 septembre.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mokhtar Mehdi LEKEHAL)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane CARON  
Chef de division préparé par Pierre-Luc Frigon,  
architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Sébastien LÉVESQUE  
Directeur

Le : 2013-08-02



CE : 30.006

2014/02/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.007

2014/02/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS